



Soutenir l'agriculture



Sur notre territoire, l'agriculture a un rôle majeur

C'est aussi un secteur dynamique de l'économie locale et un acteur de la transition énergétique et climatique.

Occupant une grande partie du territoire, l'agriculture est un secteur clé dans l'organisation de l'espace

Le modèle de développement repose sur la préservation de nos espaces naturels et de champs. Ce modèle entend garantir un cadre de vie agréable aux habitants et une proximité forte avec la campagne, façonnée par l'agriculture.

Le maintien des activités agricoles à proximité voire dans la ville constitue ainsi un enjeu important.

Deux principaux leviers sont utilisés :

- * la politique foncière, qui vise à contenir la consommation d'espaces, notamment en matière de construction de logements et ce, malgré l'arrivée de nouveaux habitants. Elle se traduit dans le Schéma de cohérence territoriale (Scot) mais aussi dans le futur Plan local d'urbanisme avec le soutien à l'activité économique et l'emploi.
- * Avec le Conseil départemental et son antenne de Montastruc, la ville accompagne le développement des exploitations, ainsi que celui de leurs filières dans le secteur de l'agroalimentaire, à travers des actions en matière de formation, d'emplois, de soutien à l'innovation et à la diversification agricole.

Un réseau de 28 conseillers en agroenvironnement

Pour favoriser le développement de l'activité agricole et accompagner les exploitants, le Conseil départemental a mis en place un réseau de 28 conseillers agroenvironnement sur l'ensemble de la Haute-Garonne. Ils assurent des permanences hebdomadaires sur 33 communes, réparties sur quatre secteurs : Lauragais, Nord Toulousain, Volvestre-Vallées et Comminges.

Leur rôle ?

Ils sont à l'écoute et au service des agriculteurs, lors des permanences ou au cours de visites sur le terrain. Ils les conseillent, répondent à leurs demandes ou les orientent vers les interlocuteurs concernés.



Rencontre avec la conseillère de Montastruc-la-conseillère



Conseils et expertises

Avec leur expertise, leurs compétences techniques, réglementaires et économiques, les conseillers agroenvironnement accompagnent au plus près les exploitants dans leur conduite de projet et informent sur les dispositifs d'aide à l'installation des agriculteurs. Ils apportent des conseil sur les aides PAC (Politique agricole commune). Le versement des aides est conditionné à des exigences européennes telles que la prise en compte de l'environnement, la biodiversité, la santé et protection des animaux et des végétaux. Ils participent également, avec les partenaires locaux, à des actions de développement rural (manifestations agricoles, projets collectifs portés par les agriculteurs...).

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne est agréé par l'Etat pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques indépendant de toute activité de vente (agrément MP01858). Numéro de SIRET : 22310001700423